

Aux XVII^e et XVIII^e siècles L'exportation de plantes médicinales canadiennes en Europe

Rénald Lessard

Number 46, Summer 1996

Nature et cultures dans la vallée du Saint-Laurent

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8283ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lessard, R. (1996). Aux XVII^e et XVIII^e siècles : l'exportation de plantes médicinales canadiennes en Europe. *Cap-aux-Diamants*, (46), 20–24.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles

L'exportation de plantes médicinales canadiennes en Europe

par Réнал Lessard



Jardin royal à Paris où certaines plantes du Canada furent acclimatées au temps de Louis XIV. (Collection de l'auteur).

L'exploration de l'Amérique a suscité un vaste mouvement où la recherche de nouvelles connaissances et la volonté d'exploiter commercialement les ressources sont intimement liés.

Cet intérêt touche à tous les domaines du savoir et l'étude de la flore n'y échappe pas. Qui ne connaît pas l'épisode du recours à l'«annedda», cette plante qui permit à Jacques Cartier de guérir son équipage atteint du scorbut? Toutefois, on ignore généralement que de nombreux végétaux furent envoyés en France tout particulièrement au Jardin royal de Fontainebleau et, plus tard, à celui de Paris. En 1635, le médecin parisien Jacques-Philippe Cornuty peut ainsi publier *Canadiensium Plantarum Historia*, dans lequel il décrit plusieurs dizaines de plantes provenant de la Nouvelle-France.

Au XVIII^e siècle, encouragé et soutenu financièrement par l'État, le mouvement s'accélère. Les

médecins Michel Sarrazin et Jean-François Gaultier herborisent, font des expérimentations, compilent des données et entretiennent une correspondance suivie avec des membres de l'Académie royale des sciences à Paris. Les envois de spécimens en France se multiplient. Sarrazin et Gaultier s'illustrent mais des individus comme le chirurgien Hubert-Joseph de la Croix, l'enseigne Daneau de Muy, la sage-femme Catherine Jérémie et l'ecclésiastique Jean-Baptiste Gosselin contribuent aussi à cet effort scientifique. Ainsi, en 1738, encouragé par le ministre de la Marine, Jean-Baptiste Gosselin, prêtre du séminaire des Missions étrangères, remet à l'intendant Gilles Hocquart deux caisses de plantes pour le Jardin du roi. L'année suivante, il fournit un petit «ballot contenant un herbier». En 1742, il s'embarque «avec Mr Cugnet pour voir si dans les terres du Domaine (Domaine du roi), il ne trouveroit pas quelques plantes particulières. Il a eu le bonheur, dit-on, d'en rencontrer quelques unes qui ont été estimées et reçues au Jardin du Roy en France» Un envoi de plantes est effectué en 1742 à la grande satisfaction du ministre de la Marine. En 1749, le gouverneur La Galissonnière fait parvenir aux commandants des différents postes de la Nouvelle-France et de la Louisiane un mémoire rédigé par le médecin Gaultier : ils sont priés de récolter des spécimens et de l'information sur différents aspects de l'histoire naturelle.

Cette recherche de plantes indigènes débouche sur l'exploitation sur une échelle importante de trois plantes médicinales et sur leur exportation vers l'Europe: le capillaire du Canada, le ginseng et la salsepareille.

Le capillaire du Canada

En Europe, l'utilisation du capillaire comme plante médicinale remonte à l'Antiquité. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, ses vertus sont reconnues à travers l'Europe. En 1644, le médecin Abraham de la Framboisière note que les capillaires «nettoient la poitrine & le ventricule, desoppilent le foye, la rate & les roignons, purifient le sang, & rendent les cheveux beaux, comme ceux de Venus». Un siècle plus tard, en 1743, le *Dictionnaire universel français et latin* tient un discours similaire et précise qu'on fait du capillaire un sirop pectoral et qu'on le boit comme du thé, pour guérir plusieurs maladies du foie et des poumons. Du capillaire serait alors utilisé «dans les bouillons & les tisannes rafraîchissantes, apéritives & pectorales». De fait, la plupart des pharmacopées de l'époque signalent les vertus et les usages de cette fougère tout en précisant le mode d'utilisation.

Assez tôt, les colonisateurs remarquent la présence de capillaire (*Adiantum pedatum L.*) au Canada et des spécimens sont envoyés en France.



Dès 1635, Cornuty note dans son livre sur la flore canadienne que son graveur l'a dessiné d'après une plante poussant dans le jardin du docteur Robin de Paris. En 1704, dans son catalogue des plantes envoyées au Jardin royal par Sarrazin, Antoine de Jussieu mentionne la présence du capillaire.

Vers 1670, le jésuite Louis Nicolas, dans son *Histoire naturelle : ou la fidelle recherche de tout ce qu'il y a de rare dans les Indes occidentales*, est l'un des premiers à s'attarder aux vertus thérapeutiques du capillaire canadien. «Ce simple, écrit-il, est un des plus rares et un des plus recherchés de tout le pays, ce n'est pas qu'il ny en ait beaucoup dans tous les bois, mais il est precieux pour cette vertu qu'il a de rafraichir la poitrine par l'excellent cyrop qu'on en fait et qui est si recherché en France ou l'on vent le pot 4 ou 5 ecus». En 1712, Gédéon de Catalogne confirme que «Lherbe de capillaire est fort commune» au Canada et qu'elle se cueille dans les bois, «les meilleures terres produisent le plus beau». Si on excepte le jésuite Nicolas, les premières mentions ne font guère allusion aux vertus thérapeutiques de la plante. D'ailleurs, Gaultier mentionne qu'elle est peu utilisée au Canada. En fait, c'est surtout en Europe qu'elle deviendra populaire.

Assez rapidement, la valeur du capillaire du Canada est reconnue dans les traités médicaux français. En 1717, dans le *Traité de la matière médicale ou l'histoire et l'usage des médicamens et leur analyse chymique*, ouvrage posthume du célèbre Pitton de Tournefort, il est indiqué qu'on envoie du Canada à Paris «l'adiante de Cornu [Cornuty], plus large & plus beau, & qui n'a pas de moindres vertus que l'adiantum de Montpellier; plusieurs l'estiment même d'avantage» L'année suivante, M. Geoffroy, dans le *Traité de la matière médicale ou de l'histoire des vertus, du choix et de l'usage des remèdes simples*, précise qu'on apporte «du Canada une autre espèce de Capillaire d'une bonne odeur & d'un goût agréable, que l'on préfère à cause de cela au précédent».

Les mentions dans les dictionnaires témoignent également de la popularité grandissante du capillaire canadien. En 1701, le dictionnaire de Furetière mentionnait que le sirop de capillaire de Montpellier est envoyé dans toute l'Europe mais ne mentionne pas celui de la Nouvelle-France. Tel n'est plus le cas en 1743. Le *Dictionnaire universel français et latin* note qu'on apporte du Canada une grande quantité d'un capillaire commun. «On se sert du «Capillaire de Canada au défaut de celui de Montpellier; & dans les Provinces qui ont ports sur l'Océan on n'emploie pas d'autre Capillaire que celui de Canada».

Après quelques initiatives isolées, les envois de capillaire en France semblent se multiplier durant les premières décennies du XVIII^e siècle. Du moins, c'est à ce moment que les mentions deviennent plus fréquentes dans les archives. La première mention d'exportation en France re-



Pot de pharmacie contenant du sirop de capillaire (vieux Rouen, XVIII^e siècle).
(Collection de l'auteur).

monte à 1694. Cette année-là, le futur fondateur de Détroit, Lamothe Cadillac, se plaint de la perte de sirop de capillaire qu'il avait expédié en France. En 1712, indice que cette fougère passe encore pour un objet de curiosité, l'intendant Michel Bégon envoie au ministre de la Marine.

Les mentions d'expéditions de capillaire par les communautés religieuses se multiplient à la même époque. En 1713, la dépositaire des ursulines de Québec expédie au marchand Bourguine de La Rochelle une barrique de capillaire. De même, durant les années 1730 et 1740, la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec envoie régulièrement, nature ou sous forme de sirop, au marchand-apothicaire Feret de Dieppe.

La cueillette de capillaire serait surtout le fait des Amérindiens. En 1710, le père Louis Davaugour, décrivant la mission de Lorette, signale que les Hurons en ramassent en grande quantité, vers la fin d'août. En 1749, le voyageur suédois Pehr Kalm précise qu'il n'a pu en découvrir un seul pied dans la région de Québec... «Son prix varie selon la qualité et la façon dont on l'a traitée au cours du séchage, mais aussi selon la quantité récoltée. En effet lorsqu'on en



ramasse et qu'on en descend à Québec en grande abondance, son prix tombe, et inversement. Le prix d'une livre varie ordinairement, compte tenu des circonstances dont nous venons de parler, de quinze à douze, dix, huit ou même cinq sols. Cette plante a la réputation de surpasser le *Capillus veneris* d'Europe. C'est d'ailleurs pourquoi on en envoie d'ici en France une si grande quantité annuelle. Les Français et surtout les Sauvages parcourent la forêt à cette époque-ci (6 août) et également durant tout le mois de juillet, afin de récolter cette plante; les Sauvages

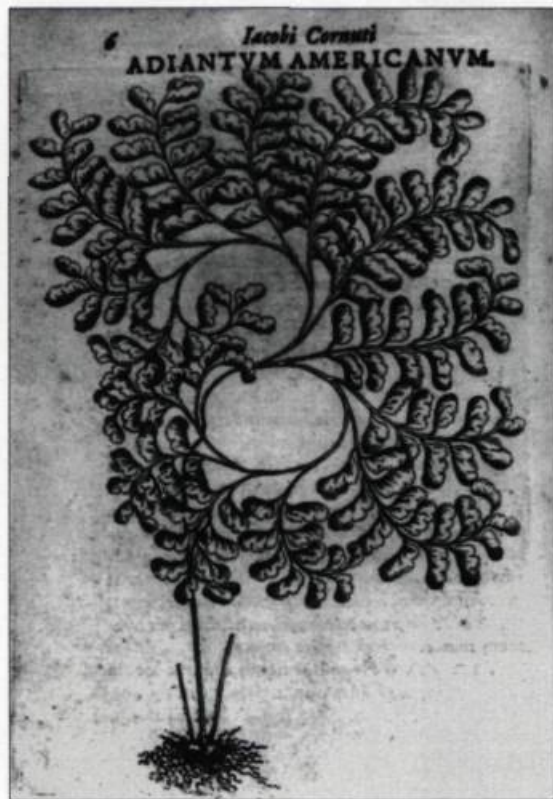
Durant les années 1730, du capillaire est expédié à Bordeaux par le biais du port de Louisbourg.

En 1733, les 99 barriques de capillaire exportés valent au Canada 995 livres. Même, si cette somme représente peu de choses en regard des 1 389 057 livres auxquelles se montent le total des exportations canadiennes, elle implique une quantité impressionnante de fougère. En 1749, dans sa *Description de plusieurs plantes du Canada*, le médecin Gaultier observe qu'on ramasse beaucoup de capillaire. «On a soin, écrit-il, de le faire Secher a l'ombre, on l'envoie en france ou il se vend bien et ou il est plus estimé qu'en Canada meme».

Après la Conquête, les exportations se poursuivent. En 1786, 14 944 livres sont exportées par le port de Québec. En 1809, 30 barriques et un balot de capillaire sont embarqués du même lieu.

Le ginseng

On doit la découverte du ginseng en Nouvelle-France au jésuite Joseph-François Lafitau, missionnaire depuis 1712 chez les Iroquois du Sault-Saint-Louis (Kahnawake). En 1711, le père Pierre Jartoux, par le biais d'une lettre adressée au procureur des missions de la Chine et des Indes, avait fait connaître l'existence du «Gin-seng» de Tartarie. En octobre 1715, le père Lafitau prend connaissance de cette lettre lors d'une visite à Québec. Jartoux prétend que pour des raisons relevant du climat et du milieu cette plante devait se trouver au Canada. Grâce à l'aide des Iroquois, il retraça effectivement la plante et publia en 1718 son *Mémoire présenté à S. A. R. M^{re} le duc d'Orléans [...] concernant la précieuse plante du gin-seng de Tartarie, découverte en Canada*.



«*Adiantum americanum*» ou capillaire du Canada. Gravure tirée de Jac Cornuti. *Historia*. Paris : 1635. (Collection de l'auteur).

qui habitent Lorette, près de Québec, se rendent jusqu'au-delà de Montréal pour en trouver. Ils sillonnent de la même façon la région environnante pour se procurer une grande quantité de Ginseng et la vendre aux Français, et cette plante passe ainsi de main en main».

Quelques statistiques permettent de mieux connaître l'ampleur de ce commerce. Entre 1718 et la Conquête, le port de La Rochelle reçoit d'Amérique plus de 100 000 livres de capillaire dont la valeur totale en France dépasse 111 000 livres. Selon des données relatives aux exportations du port de Québec pour les années 1732-1733, 1735-1737, entre 16 et 99 barriques de capillaire quittent annuellement le Canada dont 60 %, au moins, sont dirigés directement ou indirectement vers La Rochelle. Du capillaire quitte le Canada en direction du Havre, de Louisbourg, de Rochefort et même des Antilles. En 1741, trois navires en provenance du Canada apportent 197 livres pesantes de capillaire à la Martinique.

En 1733, la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec envoie en France un peu de ginseng. Elle note qu'on «dit qu'il vaut celui de la tartarie, pour moy Monsieur je ne le vante pas tant, mais je vois des personnes qui s'en trouvent fort bien, ils mettent quelques racines tremper dans de leau qu'on a soin de tenir tiede ou chaude sur un poile, et ils en boivent avec du vin a leurs repas, sans changer la racine tant l'eau est amere, ils remplissent le pot a mesure qu'il se vuide, et assure que cette racine est incorruptible». Dans une autre lettre portant la même date, elle précise qu'on «fait peu dusage en ce pais».

Une véritable ruée vers le ginseng, prisé par les Chinois comme aphrodisiaque, survient entre 1747 et 1752 : les exportations vers La Rochelle atteignent un sommet en 1752 avec une valeur de 484 120 livres. Le prix moyen à La Rochelle passe de 3 livres la livre en 1744 à 6 en 1747, à 14 en 1749 et atteint 18 livres en 1751.



GINSENG EXPORTÉ D'AMÉRIQUE VERS
LE PORT DE LA ROCHELLE (1741-1757)

Année	Quantité (livres)	Valeur (en livres)
1744	780	2 340
1747	2 150	12 900
1748	2 250	10 125
1749	5 450	76 300
1750	4 683	65 562
1751	8 450	152 100
1752	34 580	484 120
1753		
1754	8 140	32 560
1756	568	1 420
1757	5 000	10 000

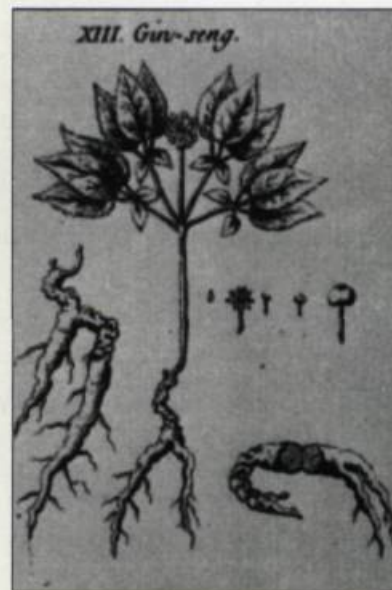
En août 1749, le voyageur suédois note que le ginseng «est une des marchandises dont le Canada fait actuellement un grand commerce; la livre de Ginseng se payait à Québec, l'an dernier, six francs; ordinairement elle vaut cent sols; de France, on l'expédie ensuite en Chine; presque tout le monde, ici, en fait le commerce et d'autres, qui ont des amis en France, en reçoivent des lettres qui sollicitent l'envoi d'une certaine quantité de Ginseng contre paiement.» Il ajoute que : «... la France demande davantage cette plante cette année-ci que les précédentes, et c'est pourquoi on prend soin d'en ramasser actuellement dans tout le pays. Les Sauvages, en particulier, sillonnent les alentours avec beaucoup d'ardeur pour récolter le plus grand nombre possible de racines et pour les vendre ensuite aux commerçants de la ville (Montréal)... Tous les Sauvages sont partis en quête de cette plante. Bien des gens estiment que si on en ramasse une quantité équivalente plusieurs années d'affilée, il n'en restera plus beaucoup après cela. Après avoir acheté cette plante, les commerçants étendent les racines dans leurs greniers pour les y faire sécher durant un temps prolongé; en effet, faute de prendre cette précaution, elles moisissent, pourrissent et se gâtent, si bien qu'on ne retire rien de son labeur, ni de son argent; il faut plusieurs mois avant que les racines ne soient séchées à souhait, et durant tout ce temps, on doit les retourner plusieurs fois par jour. Les Sauvages qui en récoltent cette année, demandent quarante francs pour un minot de racines fraîches. On a tellement recherché et cueilli ces racines autrefois à proximité de Montréal, à l'époque où dit-on, il en poussait dans cette région, que les Sauvages sont contraints d'aller les récolter jusqu'à la frontière anglaise et même au-delà».

À l'été 1752, l'engouement atteint son paroxysme. Ainsi, le marchand montréalais Simon Rhéaume paie entre 13 et 16 livres la livre pour obtenir tout le ginseng sec et bien conditionné que pourront ramasser deux individus avant le 1^{er} octobre suivant. Au dire de contemporains, les bois sont remplis en 1752 d'Indiens, de Français ou de Canadiens, qui cherchent du ginseng.

C'est une fureur, écrit à la fin de cette année l'ingénieur Louis Franquet. Devant cette ruée vers l'or végétal, le gouverneur Duquesne et l'intendant François Bigot doivent émettre, le 21 août 1752, une ordonnance faisant défense aux habitants de cueillir du ginseng dans d'autres terres que celles qui leur appartiennent sans une permission écrite de ceux qui en sont propriétaires. Ils interdisent également de cueillir cette racine en dehors d'une période s'étendant du milieu de septembre à la fin de décembre, qui est le seul moment de l'année où elle est de bonne qualité.

En 1753, la catastrophe se produit. «... le Commerce du Genseing, dont la branche considérable qui mérite toute votre attention, est totalement éteinte, par le privilège exclusif que La Comp^{ie} des Indes a détout le Commerce de la Chine, du mépris qu'Elle fait de celui qui reste à vendre à La Rochelle, Et par la politique d'En faire faire actuellement dans le pays, qui luy coûte plus cher qu'Elle n'achèteroit celui qui reste invendu, Et n'est pas meilleur avec certitude», se plaignent au gouverneur et à l'intendant, les négociants de Québec et de Montréal durant cette année. En 1758, un auteur précise que la Compagnie des Indes qui avait le monopole du commerce avec la Chine permit aux officiers et subrécargues de le porter en ce lieu "en pacotille". Toutefois, en 1751, s'étant aperçue que ce commerce prenait des proportions considérables, elle défendit aux officiers et subrécargues de ses vaisseaux d'en charger ...

«il valoit 12 # en canada et la compagnie l'achetta jusques à 33 # a la Rochelle alors les Negocians de cette place donnerent ordre a leurs correspondans a quebec d'en acheter à tout prix, on en fit chercher partout Sans avoir égard a la Saison de le cueillir, & au tems de le Secher a propos on le mettoit au sortir de la terre dans des fours, ou a cotté des poëles, ce geinsein ainsy Cueilli a contretems, et mal Seché valut jusqu'à 25 # La livre a quebec et il s'en sortit en 1752 pour environ 500 000 #. dans ce meme tems la compagnie des indes qui pouvoit se rendre ce commerce exclusif ne voulut point en demander le privilege; elle se contenta de ne point acheter des particuliers le geinsein mal conditionné et de prendre des mesures pour en faire cueillir dans la saison convenable et le faire Secher a propos en le gardant à montreal une année entiere la partie considerable qui avoit passé a la Rochelle resta invendue à force des sollicitations la compagnie des indes en a acheté une partie, un autre a passé en hollande, en angleterre et en espagne, et ce qui en reste a la Rochelle tombera en pure perte. il est arrivé dela que malgré les deffences de la Compagnie



Le ginseng du Canada.
Gravure tirée de François-Xavier de Charlevoix.
«Histoire et description générale de la Nouvelle-France», 1744.
(Collection de l'auteur).



